

Ofi Invest Actions Euro RF

FRO0140107U2

31/12/2025

 Commercialisé en **FR**

 Étoiles Six Financial Information ^{(2) (3)}

Actions euro - général

Orientation de gestion

Le FCP vise une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX®, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, en investissant principalement sur les marchés d'actions de la zone euro.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
27/06/2025

Date de lancement de la part
01/08/2025

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions de pays de la zone Euro

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
 -

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
0,60%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,68%

Indice de référence
EURO STOXX®

▶ Actif net du fonds	895,27 M€
▶ Actif net de la part	0,00 M€
▶ Valeur liquidative	110,48 €

▶ Performance mensuelle⁽¹⁾

Fonds Indice

- -

▶ Gérants



Eric Chatron



Anaëlle Guénolé

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement

5 ans

▶ SFDR⁽³⁾

Article 8

▶ Notation ESG⁽³⁾

Fonds Univers
 6,6 6,6

▶ Couverture note ESG

100,0% 99,8%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Ofi Invest Actions Euro RF

FR00140107U2

31/12/2025


 Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Banques	16,8	16,9
Biens et services industriels	15,9	16,2
Technologie	13,2	12,7
Assurance	6,9	6,8
Santé	6,3	6,6
Produits et services de consommation	6,1	6,3
Services aux collectivités	5,5	6,0
Energie	3,8	5,1
Construction et matériaux	3,7	4,0
Télécommunications	2,8	3,3
Produits chimiques	2,7	2,9
Aliments, boissons et tabac	2,4	3,0
Automobiles et pièces	2,4	3,1
Commerce de détail	1,5	1,1
Soins personnels, pharmacies et épiceries	1,3	0,9
Immobilier	0,8	1,0
Médias	0,6	0,8
Ressources de base	0,6	0,7
Voyages et loisirs	0,3	0,9
Services financiers	0,2	1,7
OPC	2,4	-
Dispo/Liquidités investies	3,7	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	ASML HOLDING NV	6,0
NL	Technologie	
	SAP	3,5
DE	Technologie	
	ALLIANZ	3,2
DE	Assurance	
	SIEMENS N AG	3,1
DE	Biens et services industriels	
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	3,0
ES	Banques	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	27,8	28,2
Allemagne	21,6	26,2
Pays-Bas	13,5	16,1
Italie	10,6	9,5
Espagne	8,5	10,3
Finlande	3,2	3,5
Belgique	2,4	2,6
Suisse	1,9	0,2
Royaume-Uni	1,4	-
Portugal	0,9	0,5
Autriche	0,7	1,1
Danemark	0,5	-
Autres Pays	0,8	1,9
OPC	2,4	-
Dispo/Liquidités investies	3,7	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	95,9
CHF	1,8
GBP	1,2
Autres devises	1,1

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	6,4
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	93,6

► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	128
Taux d'exposition actions (%)	99,0

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

Ofi Invest Actions Euro RF

FR00140107U2

31/12/2025



► Commentaire de gestion

Les marchés européens ont clôturé le mois de décembre en hausse, dans un contexte marqué par la baisse de taux de 25bps de la Fed et par les nombreux rebondissements concernant une possible paix en Ukraine. Sur le plan sectoriel, le secteur des ressources de base affiche la meilleure performance, porté par la hausse des prix des métaux précieux, suivi par le secteur bancaire. En revanche, le secteur agro-alimentaire et celui de la chimie ont souffert sur le mois.

Côté performances, le fonds enregistre sur le mois une légère surperformance par rapport à son indice de référence. La surperformance provient aussi bien de la sélection de titres que de l'allocation sectorielle. L'absence de BAYER et la surpondération sur GALP au sein du portefeuille ont contribué négativement à la performance sur le mois, mais ont été compensées par l'absence d'ARGENX, la surpondération d'UNICREDIT et la sous-pondération sur ESSIRLORLUXOTTICA.

Ofi Invest Actions Euro RF

FR00140107U2

31/12/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	21/05/1998
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Ofi Invest Actions Euro RF

FR00140107U2

31/12/2025

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECouvreMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements.

La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Ofi Invest Actions Euro RF

FR00140107U2

31/12/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.